



## DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier dûment rempli à renvoyer par Mail :

[centre-loisirs.lucciana@orange.fr](mailto:centre-loisirs.lucciana@orange.fr)

Tel : 04 95 36 14 48 / 06 26 52 36 75

Ou à déposer au bureau du centre de loisirs Le matin uniquement.

- **Pour la résidence** : factures EDF ou EAU de moins de 3 mois.
- **Pour l'activité professionnelle** : les 3 dernières fiches de paies des deux parents et avis d'imposition sur le revenu de l'année précédente ; convention de stage ; extrait du kbis de moins de 3 mois, attestation Urssaf (selon la situation )
- Photocopie de la carte d'identité d'un parent.**
- **Pour un problème particulier** : pièces justificatives probantes.
- **Certificat du médecin attestant des vaccins à jour de l'enfant** (cf annexee)  
ou copie du carnet de santé.
- **Document attestant avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint**

Cadre réservé a L ALSH - NE PAS REMPLIR

**DOSSIER RECU LE :** \_\_\_\_\_

**RECEPTIONNE PAR :** \_\_\_\_\_

**TRAITE-LE :** \_\_\_\_\_

**OBSERVATION :** \_\_\_\_\_

**PIECES MANQUANTES :** \_\_\_\_\_

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITES**



# INFORMATIONS

(Page à conserver par les parents)

## MODALITES D'INSCRIPTION

### RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

#### Familles prioritaires

- *Enfants résidants sur la ville de Lucciana dont les deux parents travaillent.  
Justifier d'une indisponibilité de la famille sur la pause méridienne (justificatifs demandés)  
L'admission aux différents services sera limitée à la durée du problème exposé en fonction des places disponibles (chaque dossier sera traité cas par cas).  
Justifier d'éventuelles formations dans le cadre de demande d'emploi.*

#### MODALITES D'INSCRIPTION

#### CENTRE DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES :

##### **Conditions requises :**

*Les conditions d'inscription sont identiques à celles de la restauration scolaire et garderie périscolaire.*

*Pour la sécurité de vos enfants, il est nécessaire et indispensable que les pointages se fassent uniquement le matin entre 7h30 et 8h30 en période scolaire, et entre 8h00 et 9h00 en période de vacances).*

**ATTENTION !** *L'enfant qui n'aurait pas pointé, ne pourra pas être pris en charge car il ne figurera pas sur la liste d'appel du jour et son repas ne sera pas commandé.*

# TARIFS ET HORAIRES

(Page à conserver par les parents)

RESTAURATION PERISCOLAIRE	11H30 --13H30e	3.98 €**
GARDERIE PERISCOLAIRE MATIN	7H30-8H20	0.84 €
GARDERIE PERISCOLAIRE MATIN CASAMOZZA /PINETO	7H45-8H20	0.84€
GARDERIE PERISCOLAIRE MIDI	11H30-12H15	0.57€
GARDERIE PERISCOLAIRE SOIR	16H30--18H00	1.03€
MERCREDIS	8H00 -18H00	10.00 € **
VACANCES	8H00-18H00	10.00€ **

Le tarif peut être modifié selon le Quotient Familial de la famille. CAF

\* Pendant les vacances et les mercredis l'accueil est échelonné entre 8h00 et 9h00 et le départ entre 17h00 et 18 h00

## MODES DE PAIEMENT

**Prélèvement automatique conseillé. (Joindre RIB)**

**Carte Bleue , Chèques, Espèces**

La facture vous sera envoyée par mail ou par courrier en début de chaque mois pour les consommations du mois qui précède

**RAPPEL : En cas de non-paiement, le service contentieux de la trésorerie prendra en charge le recouvrement de la dette et engagera des poursuites.**

**Les prestations ne seront plus assurées.**

**NB : Tous les règlements s'effectuent au bureau du centre de loisirs.**



**AGE :**        **ans et moi**

**Nom (en majuscules) :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Sexe :**        **Masculin**        **Féminin**        **Ne(e) le :** \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**Ecole fréquentée :** \_\_\_\_\_ **Classe :** \_\_\_\_\_

**RESPONSABLE DE L'ENFANT**

**NOM :** \_\_\_\_\_ **PRENOM :** \_\_\_\_\_

**TEL /MERE :** \_\_\_\_\_ **TEL /PERE :** \_\_\_\_\_ **TEL /TUTEUR** \_\_\_\_\_

**Nom et n° du médecin traitant :** \_\_\_\_\_

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES / entourer la réponse souhaitée**

Pendant les activités, j'autorise le centre à prendre mon enfant en photo, vidéo, pour une éventuelle diffusion médiatique.

**OUI**

**NON**

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées (sauf contre-indication médicale) trajet compris.

**OUI**

**NON**

J'autorise la directrice de l'ALSH, les pompiers 🚒 ainsi que le personnel hospitalier à prendre toutes les mesures nécessaires au cas où mon enfant aurait besoin de soins urgents

**oui**

**non**

**PAI**    **oui**

**non**





## FORMULES D'ACCUEIL

Nom (de l'enfant) ..... Prénom .....

Ecole ..... Classe (septembre).....

## CANTINE SCOLAIRE

LUNDI  MARDI  JEUDI  VENDREDI



## GARDERIE PERISCOLAIRE

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<input type="checkbox"/> MATIN	<input type="checkbox"/> MATIN	<input type="checkbox"/> MATIN	<input type="checkbox"/> MATIN
<input type="checkbox"/> MIDI	<input type="checkbox"/> MIDI	<input type="checkbox"/> MIDI	<input type="checkbox"/> MIDI
<input type="checkbox"/> SOIR	<input type="checkbox"/> SOIR	<input type="checkbox"/> SOIR	<input type="checkbox"/> SOIR



## ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES D'ETE DE L ANNEE EN COURS

MERCREDIS

PETITES VACANCES

NB / Pour chaque période de vacances une grille de réservations des jours sera à votre disposition environ 15 jours avant le 1er jour des vacances



# LES PARENTS

  	MERE	PERE
NOM		
PRÉNOM		
<b>ADRESSE</b> METTRE LES 2 SI PARENTS DIVORCÉS OU SÉPARÉS		
DATE DE NAISSANCE		
LIEU DE NAISSANCE		
TELEPHONE		
TELEPHONE PRO		
EMAIL		
N°CAF		
PROFESSION		
SITUATION FAMILIALE		
N°ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE /ENFANT		

## INTERDICTION DE RECUPERER L' ENFANT / JOINDRE JUGEMENT

Père     Mère

## J'autorise l'accueil de loisirs à accéder à mon dossier CAF PRO

OUI     NON



## Personnes autorisées à récupérer mon enfant

.....

.....

.....

.....

.....



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001481-20240409-11-04-2024-D8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

# REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un service **facultatif**. L'intérêt est d'offrir une prestation de qualité aux enfants des écoles maternelles et primaires. Pour cela les **règles** contenues dans ce document sont **impératives** et doivent être **scrupuleusement respectées**

## ARTICLE 1 : ADMISSIONS

L'accès au restaurant scolaire est limité en fonction **du nombre de places disponibles**. Sont prioritaires les enfants qui répondent aux critères suivants :

- Les parents travaillant tous les 2
- Enfants résidants sur la commune
- Les enfants dont la résidence est la plus éloignée de l'école

Après étude de la situation familiale et professionnelle, et dans la limite des places disponibles. Des justificatifs pourront être demandés.

Il est également prévu de donner la possibilité aux enfants dont un des parents voire les 2 ne travaillent pas, de déjeuner une fois par semaine.

## ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions des élèves à la cantine s'effectuent auprès du service cantine au bureau de l'ALSH situé à l'école de CRUCETTA / dossier à **télécharger sur le site de la ville de Lucciana** à renvoyer par mail [centre-loisirs.lucciana@orange.fr](mailto:centre-loisirs.lucciana@orange.fr)

**Horaires pour l'accueil au bureau de L'ALSH / Tout les matins de 7h30 à 11h45**

**Chaque année scolaire la réinscription est obligatoire. Les inscriptions pour septembre doivent être obligatoirement faites avant le 31 juillet.**

**Attention ! toute inscription arrivant après cette date risque de ne pas être prise en compte pour le mois de septembre**

**Ne pourront être réinscrits à la cantine les enfants dont les parents ont un solde débiteur sur leur compte famille.**

### ARTICLE 3 : PIECES A REMETTRE OBLIGATOIREMENT

- Dossier d'inscription (un par enfant)
- Dernier bulletin de paie des 2 parents ou extrait de k bis selon la situation
- Avis d'imposition de l'année précédente
- Justificatif de domicile
- Carte d'identité (un des 2 parents)
- Vaccins à jour de l'enfant

*La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausses déclarations en vertu des articles 150 et 441 du code pénal.*

### ARTICLE IV : Changement de situation

Tout changement de situation portant sur le dossier d'inscription initial devra être signalé dans un délai de 15 jours (adresse, numéro de téléphone situation familiale, problèmes de santé de l'enfant).

### ARTICLE V : SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

En cas de force majeure, (hospitalisation, stage de formation, examen professionnel.) l'enfant pourra manger à la cantine. Il pourra être demandé un justificatif.

**En cas d'urgence vous devez contacter le bureau de l'accueil de loisirs 04 95 36 14 48**

### ARTICLES VI : TARIFICATION

Le tarif en vigueur fixé par le conseil municipal est de **3.98 €** le repas

Ce tarif est dégressif à partir du 2eme enfant

### ARTICLES VII : MODE DE PAIEMENT DES REPAS

Le repas est obligatoirement facturé si le pointage repas a été effectué le matin à la borne. Chaque début de mois vous recevrez la facture par mail du mois écoulé.

Les paiements peuvent s'effectuer :

- \*par prélèvement automatique (fournir RIB)
- \*par CB
- \*Par chèque à l'ordre du trésor public
- \*Espèces par les responsables

**Attention ! le non-paiement des repas par les responsables légaux peut entraîner l'exclusion de la cantine scolaire. Les factures non payées seront recouvrées par le Trésor Public**

## ARTICLE VIII FONCTIONNEMENT

La ville de Lucciana propose des repas fournis par la Corse Centrale Restauration en liaison froide. Les menus sont élaborés par une diététicienne sur une période de 6 semaines ils sont régulièrement mis en ligne sur la page **FACEBOOK ALSH de Lucciana** ainsi que toutes informations qui pourraient vous être nécessaire concernant le périscolaire et l'extrascolaire (vacances)

### **ATTENTION**

Les enfants faisant l'objet d'une maladie ou d'une allergie devront fournir les informations nécessaires au personnel pour veiller à la sécurité de l'enfant. **Un PAI (Projet d'accueil individualisé devra être mis en place auprès de la direction de l'école, sans ce PAI l'enfant ne sera pas autorisé à prendre ses repas à la cantine.**

**Il est prévu un repas pour les enfants ne mangeant pas de porc**, en revanche aucun substitut pour les enfants ne mangeant pas de viande.

Le pointage des enfants pour la réservation du repas du jour, et ou la garderie doit être effectué impérativement le matin entre 7h30 et 8h30 à la borne de pointage. En cas d'oubli, l'enfant ne pourra pas déjeuner à la cantine.

## Article IX DISCIPLINE

Le temps de restauration doit rester un temps de détente et de convivialité. À cet effet, les enfants soient encadrées par des agents municipaux diplômés.

Les enfants doivent respecter : l'environnement, les locaux, le matériel de restauration,

### **Sont interdits :**

Les objets et les jeux dangereux, les chewing-gums et les publications contraires à la morale ou à la laïcité. Sont strictement interdits les jeux dangereux dans la cour avant ou après le repas.

**Les parents se devront donc de rappeler à leurs enfants les règles de bonnes conduites en collectivité. Il est de leur responsabilité de rappeler le respect normal qui est dû à leurs camarades et plus encore au personnel chargé de l'accueil, du service et de la surveillance des enfants, et ce afin de permettre un déjeuner dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité**

Je soussignée MR (Mme) ..... Avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, et m'engage à en respecter les règles, et les conditions d'accueil stipulées.

Lu et approuvé

Signature des parents

## PROCEDURE POUR LES PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISES (PAI)

**Seul le PAI permet l'apport d'un panier-repas à consommer lors du temps de pause méridienne.**

### PANIER-REPAS POUR LA CANTINE

L'ensemble de son contenu est entièrement sous la responsabilité de la famille puisque c'est elle qui le compose en fonction des allergies de l'enfant.

Le panier-repas préparé par vos soins lui sera servi, aucun autre aliment ne lui sera proposé, ni même le pain.

Il est conseillé de prévoir un repas de secours à longue date de consommation à stocker constamment à la cantine (plats préparés industriels...). Un accident d'assiette qui se renverse ou autre peut arriver ! Un repas de secours est toujours le bienvenu.

### CONDITIONNEMENT DU PANIER-REPAS

- La glacière ou le sac isotherme sera identifié(e) au nom de l'enfant dans lequel sont placés des accumulateurs de froid ainsi qu'un thermomètre pour le contrôle de la température.
- Boîtes de conservation en verre ou en plastique supportant le réchauffage au micro-ondes obligatoires.
- Dans le but de minimiser la multiplication des bactéries et ainsi maintenir la chaîne du froid, les aliments doivent respecter une température comprise entre 0°C et +4°C durant toute la durée du transport.
- Le panier-repas doit être conservé dans le réfrigérateur jusqu'au départ du domicile.

### A RECEPTION DANS L'ETABLISSEMENT :

1- Contrôle de température : Les plats doivent être réceptionnés entre 0°C et + 4°C. Dans le cas contraire le panier-repas ne pourra être accepté.

2- Contrôle de l'emballage : les aliments doivent être dans des boîtes de conservation en verre ou en plastique supportant le réchauffage au micro-ondes.

L'ensemble de la prestation sera placé sous régime du froid positif. Un emplacement spécifique et identifié lui sera réservé dans le réfrigérateur de l'accueil de loisirs.

### PANIER-REPAS POUR LE PIQUE-NIQUE

La procédure du contrôle du panier-repas pour le pique-nique est similaire à celle de la cantine, ainsi que son conditionnement.

Pour la sécurité de vos enfants, plusieurs informations doivent être transmises aux parents pour l'élaboration des repas.

***Certains aliments sont fortement déconseillés :***

- Viandes
- Mayonnaise
- Produits laitiers et pâtisseries
- Poissons et viandes crus
- Oeufs

***Les aliments à privilégier sont donc :***

- Les légumes
- Les chips
- Les soupes froides
- Les salades composées
- Le pain
- Les fruits frais ou secs
- Les compotes
- Les gâteaux

**Signature des parents concernés par un PAI**



**ALSH DE LUCCIANA  
RESERVATIONS VACANCES D'ÉTÉ  
Du 07/07/2025 AU 08/08/2025**

**RECEVABLES DU 19 MAI AU 20 JUIN INCLUS**

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... ÂGE : ..... Classe.....

<b>Lundi 07/07</b>	<b>Mardi 08/07</b>	<b>Mercredi 09/07</b>	<b>Jeudi 10/07</b>	<b>Vendredi 11/07</b>
<b>Lundi 14/07</b> <b>FÉRIÉ</b>	<b>Mardi 15/07</b>	<b>Mercredi 16/07</b>	<b>Jeudi 17/07</b>	<b>Vendredi 18/07</b>
<b>Lundi 21/07</b>	<b>Mardi 22/07</b>	<b>Mercredi 23/07</b>	<b>Jeudi 24/07</b>	<b>Vendredi 25/07</b>
<b>Lundi 28/07</b>	<b>Mardi 29/07</b>	<b>Mercredi 30/07</b>	<b>Jeudi 31/07</b>	<b>Vendredi 01 /08</b>
<b>Lundi 04 /08</b>	<b>Mardi 05/08</b>	<b>Mercredi 06/08</b>	<b>Jeudi 07/08</b>	<b>Vendredi 08/08</b>

**TOUTES LES RÉSERVATIONS EFFECTUÉES SONT DUES.  
LES ANULATIONS DOIVENT ÊTRE FAITES DANS UN DELAIS DE 72 HEURES.  
SI ENFANT MALADE JOINDRE CERTIFICAT OU ORDONNANCE.  
DANS LE CAS CONTRAIRE LA JOURNÉE SERA FACTURÉE**

*Ne pas effectuer de réservations avant la date prévue, elle ne sera pas prise en compte.  
MERCİ*

**SIGNATURE DES PARENTS**